



(Finistère)

Landéda, le 2 juillet 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2021

TARIFS GARDERIE

RAPPORT N°03/06/2021

Dans le cadre de la municipalisation il est nécessaire de valider les tarifs qui seront appliqués à la garderie à compter du 1er septembre 2021.

Il est important de pouvoir mettre en place une tarification restant accessible pour les familles et ainsi veiller à ce que le service soit ouvert à tous, c'est pourquoi les tarifs proposés sont les mêmes que les tarifs appliqués par l'association de la garderie Joseph Signor actuellement :

Tarif à la minute	
Moins de 300 minutes par mois	0,053€/min
Entre 300 et 900 minutes par mois	0,05 €/min
Entre 900 et 1200 minutes par mois	0,045 €/min
Plus de 1200 minutes par mois	0,043 €/min

Les enfants arrivant le matin avant 7h50 peuvent prendre un petit-déjeuner. Celui-ci est facturé 0,80 €.

Le goûter est facturé 0,80 €.

Tout goûter entamé sera facturé.

L'adhésion à l'association « Garderie J. Signor », est d'un montant de 10 euros par an et par famille, nous proposons donc de créer un abonnement à hauteur de 10€ également par an et par famille.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 19
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°03/06/2021

Réunion du 10 juillet 2021

TARIFS GARDERIE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la salle Tariéc en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR

Absents :

Anne POULNOT-MADEC donne procuration à Christine CHEVALIER

Jean-Luc CATTIN donne procuration à Isabelle POULLAIN

Danielle FAVE donne procuration à Céline PRONOST

Marie-Laure LOUBOUTIN donne procuration à Laurent LE GOFF

Laurent QUEZEDE donne procuration à David KERLAN

Camille SORDET donne procuration à Philippe COAT

Marine VAUTIER donne procuration à Nolwenn DAUPHIN

Pascale BIHANNIC donne procuration à Christophe ARZUR

Monsieur Hervé LOUARN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour,

David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

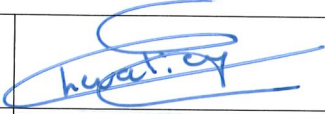
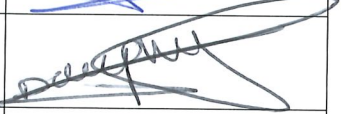
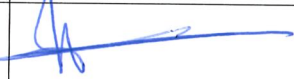
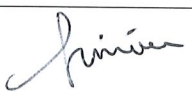
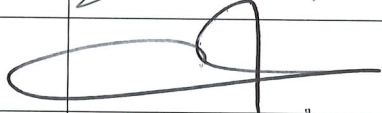
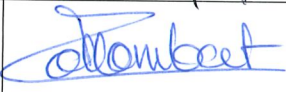
ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la garderie au 1^{er} septembre 2021 suivant le tableau annexé.

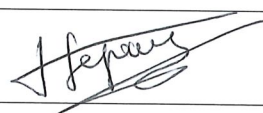
Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210710-2021_06_03-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	Procurat
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	Procurat
FAVÉ Danielle	Procurat
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	Procurat
QUÉZÉDÉ Laurent	Procurat
SORDET Camille	Procurat
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	Procurat
LE ROUX Jean-Luc	
LE DOLAN Wendell	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	Procurat
DENEZ Grwann	

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210710-2021_06_03-DE

Préfecture

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région



de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région



de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

SSVBC
signature